



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

politique d'inclusion sportive

Question au Gouvernement n° 4298

Texte de la question

POLITIQUE D'INCLUSION SPORTIVE

M. le président. La parole est à Mme Cécile Rilhac.

Mme Cécile Rilhac. Ma question s'adresse à Mme la ministre déléguée chargée des sports. J'y associe mon collègue Stéphane Testé.

Après un été placé sous le signe du sport et de la compétition, les jeux de Tokyo sont officiellement terminés. Dimanche dernier avait lieu la cérémonie de clôture des Jeux paralympiques ; c'est l'occasion de saluer ici les belles performances de notre délégation. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)*

Cinquante-quatre : c'est le nombre de médailles rapportées par nos athlètes, une performance encore meilleure que celle des Jeux de Rio, en 2016. Je tiens à féliciter les athlètes mais aussi l'ensemble des équipes qui les ont accompagnés et soutenus sans relâche ces dernières semaines. J'ai une pensée toute particulière pour Timothée Adolphe et son guide, Bruno Naprix, habitants du Plessis-Bouchard, dans ma circonscription, et pour leur médaille d'argent sur 100 mètres en catégorie T11.

Désormais, c'est au tour de la France d'organiser les prochains Jeux, en 2024. Les résultats de nos athlètes doivent non seulement nous rendre fiers, mais aussi nous encourager à développer davantage le sport pour tous en proposant des activités accessibles. Actuellement, 48 % des personnes en situation de handicap ne pratiquent pas d'activité physique ou sportive, contre 34 % dans la population générale.

Le Président de la République a choisi de faire du handicap une des priorités de son quinquennat ; de ce fait, il a engagé le Gouvernement dans l'élaboration de réformes et de stratégies en faveur d'une société plus inclusive. Dans le sport, l'inclusion se traduit par la possibilité pour tout un chacun de pratiquer l'activité physique ou sportive de son choix ; c'est d'ailleurs le sens de la grande stratégie nationale pour le sport et le handicap dont vous partagez le pilotage avec Sophie Cluzel, laquelle comprend plusieurs mesures pour développer la pratique du parasport. Madame la ministre déléguée, je connais votre expérience et votre engagement en faveur du sport pour tous. À moins de trois ans des Jeux de Paris, comment poursuivre notre politique d'inclusion sportive ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des sports.

Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des sports. Merci, madame la députée, de mettre ainsi en lumière le parasport dans cette assemblée. Il a été mis en lumière de manière exceptionnelle durant ces quinze derniers jours grâce aux résultats de nos extraordinaires athlètes et grâce à une médiatisation inédite.

Sophie Cluzel et moi-même savons qu'il y a deux conditions indispensables pour atteindre l'inclusion sportive dont vous parlez : valoriser les parcours sportifs, mais aussi les parcours de vie de nos champions pour montrer que le sport aide à surmonter les accidents de la vie, à vivre mieux avec son corps et à développer la confiance en soi ; démocratiser davantage l'accès au sport et surtout au parasport par cet objectif de réussite visible à haut niveau, qui a été atteint, voire dépassé aux Jeux paralympiques de Tokyo.

Cela passe aussi par des moyens supplémentaires dédiés au parasport. Entre 2017 et 2021, les moyens de la haute performance paralympique ont été multipliés par 2,5 dans le budget de mon ministère, passant de 2,9 à 7,3 millions pour le parasport pour tous. Cet argent a surtout financé des ressources humaines supplémentaires. Au sein du comité paralympique, on compte désormais treize salariés supplémentaires à temps plein – un par région – pour s'occuper de la mise en lien des acteurs, familles, écoles, clubs, centres, établissements sociaux et médico-sociaux et collectivités.

Au sein des fédérations, nous avons augmenté le nombre d'agents de développement dans le champ du parasport. Ils ont pour mission de dessiner une offre adaptée pour chaque sport, de la proposer aux écoles maternelles et primaires, aux professeurs d'EPS, ainsi qu'aux clubs pour sensibiliser au handicap par ces pratiques inclusives.

Il y a aussi bien sûr la question de l'accessibilité, celle des équipements sportifs que nous finançons à condition qu'ils soient accessibles et que nous rénovons en priorité pour assurer leur accès aux personnes en situation de handicap.

Il y a encore l'accessibilité du sport et du parasport pour les enfants et les familles. Le pass'sport, mesure centrale de cette rentrée sportive, s'adresse aux jeunes en situation de handicap, comme les deux plateformes digitales que nous venons de lancer, « le bon sport pour moi » et le handiguide, pour permettre à chaque citoyen de trouver la discipline qui lui convient près de chez lui, ainsi qu'une offre sportive adaptée au handicap mental et physique. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Rilhac](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4298

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 septembre 2021](#)